

COMPTE-RENDU de LA REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL du juin 2020

ORDRE DU JOUR :

- Urbanisme: D.I.A ;
- F.D.A.E.C 2020;
- Vote des taxes ;
- Désignation d'un avocat ;
- ADS taxis ;
- Loyers suspendus Salon de Coiffure ;
- Loi de proximité ;
- Questions diverses.

Présents : Mmes Goutte, Germain, Braud,
MM. Venancy, Gaudinière, de Boisséson, Girault , Picard.

Absents excusés: Mmes Barras, Bernaud, Guénais,
M. Baudet(pouvoir à Mme Braud).

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 2 juin 2020, à 20 heures, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Mme Goutte, Maire. Cette dernière ouvre la séance, fait l'appel des conseillers, et demande la validation du compte-rendu du dernier conseil, approuvée à l'unanimité).

- Urbanisme: D.I.A :

Cette Demande d'Intention d'Aliéner concerne un immeuble sis au 28, Rue de l'Ancienne Gare.

Le bien immobilier ne présentant pas d'intérêt pour la commune, la décision de renonciation est approuvée à l'unanimité(9voix pour , dont un pouvoir).

- F.D.A.E.C 2020 :

Conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés jusqu'à la fin de son mandat, et par délégation, Mme le Maire a la possibilité de demander à l'Etat, des subventions de fonctionnement ou d'investissement.

Des dépenses chiffrées pour la réfection de l'Allée de la Mairie ont été estimées à 10 334 € HT et pour la réfection du Chemin de la Petite Roque, à 10 785,25€ HT , soit un montant total , de 25 342,80 € TTC .

Le F.D.A.E.C (Fonds D' Aide à l' Equipement des Communes) octroyant la somme de 10 623 € , l'autofinancement communal reviendrait à 14 791,80 €.

Mme le Maire demande au Conseil son approbation.

Délibération approuvée à l'unanimité de demander l'attribution de 10 623 € au F.D.A.E.C (9voix pour, dont un pouvoir).

- Vote des Taxes :

Le vote des Taxes devant être finalisé avant le 3 juillet 2020, Mme le Maire indique le taux des Taxes de l'année 2019 :

Taxe d'Habitation : 9,09% Taxe Foncière Bâti : 13,45% Taxe Foncière non Bâti: 34,16%

Délibération approuvée à l'unanimité de ne pas augmenter les taxes pour 2020 (9 voix pour, dont un pouvoir).

- Désignation d'un avocat :

Un litige oppose Mme Bernaud à son voisin, et met en cause la Municipalité pour refus de constater une infraction aux règles de l'Urbanisme(hauteur non réglementaire d'une clôture).

M.le Secrétaire du Greffier du Tribunal Administratif de Bordeaux a transmis , le 3 mars 2020, une requête de Me Arnaud Baulimon, avocat à Libourne , représentant Mme Bernaud.

Pour représenter et défendre la commune de Plassac, il lui est demandé de désigner un avocat.

Me Xavier Boissy, avocat à Bordeaux, est pressenti.

Délibération approuvée à l'unanimité pour le choix de Me Boissy(9 voix pour, dont un pouvoir).

- A.D.S Taxis :

La Préfecture de la Gironde demande de fournir un arrêté de recensement d'Autorisation De Stationnement des taxis de la commune.

Délibération approuvée à l'unanimité de fournir une réponse avec aucun emplacement de stationnement de taxis (9 voix pour, dont un pouvoir).

- Loyers suspendus au Salon de Coiffure :

Mme Boulay a adressé un courrier , demandant l'annulation des loyers suspendus durant la crise sanitaire , montant équivalent à 1 035,23 €. Après débat, pour une annulation ou un étalement, le Conseil a opté pour un étalement des loyers, lissé sur plusieurs mois, de juin à décembre.

Délibération approuvée à l'unanimité, de permettre le paiement des loyers suspendus (554,59€ TTC/mois),étalés sur 6 mois (9voix pour, dont un pouvoir) .

- Loi de proximité :

Depuis décembre 2019, il est prévu une augmentation du taux de l'indemnité du Maire et de celle des Adjoints, selon le nombre d'habitants de la commune .

Ainsi, pour les communes de moins de 500 habitants, le taux augmente de 50%. ;

pour les communes ayant entre 500 et 999 habitants, il augmente de 30% ;

et pour les communes ayant entre 1 000 et 3 499 habitants, il augmente de 20% .

Plassac compte 903 habitants ; la revalorisation du taux de l'indemnité mensuelle de fonction de Mme le Maire passerait de 31% à 40,3 % (taux de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique) et la revalorisation du taux de l'indemnité mensuelle de fonction de chacun des trois Adjoints passerait de 8, 25% à 10,79% (taux de l'indice brut terminal de l' échelle indiciaire de la Fonction Publique).

Cette revalorisation serait applicable au 1er juin 2020 .

Délibération approuvée à l'unanimité de voter ces 2 revalorisations de taux d'indemnités(9 voix pour, dont un pouvoir).

- Questions diverses :

Mme la Gérante de l'Agence Postale Communale constat que moins de clients fréquentent l'Agence postale le samedi matin, ce qui lui occasionne moins de travail. Elle souhaite fermer le Bureau de Poste le samedi matin, au moins jusqu'à fin juin et en répartir les heures sur les autres matinées de la semaine, du lundi au vendredi en commençant plus tôt .

Mme le Maire informe qu'avec la crise sanitaire, les Agents du Département sont en ce moment pour la plupart en télétravail et ne peuvent pas donner suite aux projets initialement prévus qui sont donc gelés(mur de l'église).

M.le Président des Ateliers du Mascaret demande l'autorisation de la réouverture des Ateliers , en respectant les consignes sanitaires et les gestes barrières.

La Société ELIS, qui devait fournir les torchons en tissu à l'école, ne les a pas livrés en raison du confinement, mais a fait parvenir une facture. Cela sera à voir en septembre prochain.

Lors du confinement, le personnel municipal de l'école a été totalement affecté à gérer l'hygiène ,à faire respecter les gestes barrières et à surveiller les enfants dans la cour.

Les enseignantes sont en présentiel ; le maître de CM enseigne en distanciel.

Le prestataire de service, l'Aquitaine de Restauration fournit des repas froids aux demi-pensionnaires.

Des réunions entre Maire, Enseignants, Parents et Agents ont révélé de nombreuses exigences de la part de Parents.

Mme le Maire demande aux Elus de bien vouloir l'informer de leur présence le 28 juin prochain (2ème Tour des Elections municipales), en remplissant le tableau des permanences.

Des consignes strictes seront à respecter : Salle Polyvalente, présence d'enfants interdite,vote avec port du masque pour tous, utilisation de solution hydroalcoolique, dépouillement à huis clos.

M.Gaudinière s'étonne de ne pas voir de fleurs au Port et demande si les fils électriques torsadés vont être posés, à Graulet et au Cassard ? Cette installation, bien que promise, est repoussée a répondu la Société Enedis.

M.Picard demande s'il faut prendre rendez-vous pour aller à la Déchetterie .

Mme Germain indique qu'il n'y a pas eu de parution du Magazine plassacais, et qu'il n'y en aura pas, suite au confinement.

M. Venancy annonce que le gravillonnage de devant chez un administré Route des Côteaux, un ralentisseur,un regard pour libérer un fossé et des panneaux 30 km/ h seront pris en compte (section Investissement)par la nouvelle équipe municipale.

M .Girault est satisfait de la coupe des herbes en bordure des routes de la Maisonnette, mais constate qu'il y a encore de hautes herbes dans le fossé.

Mme Braud fait part de l'indignation d'un administré qui a encore constaté un dépôt sauvage d'immondices (dont un sapin de Noël blanc artificiel) à Cugnet.

L'ordre du jour épuisé, Mme le Maire lève la séance à 21heures 30 .

La Secrétaire de séance,
M-C Braud.